



PROCÈS VERBAL COMITÉ DIRECTEUR

LUNDI 26 MAI 2025

Présents : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Alicia BERNARD, Stéphanie BOURDIER, Mathilde DELANNES, Pauline GOUBIE, Laetitia LERIN, Natacha VIGIER, Chrystèle MARJARIE et Nathalie VAN HEGHE. M. Samuel ALLARD, Christophe BARONDEAU, Fabrice BOUDY, José DA SILVA, Quentin DELANNES, Vincent GUILLAUMEAU, Jean-Marc LALET, Renaud LEGAL, Noé RASPADO et Aubin SOLER.

Excusés : Dr Luc FONTAINE, Mme Nathalie LONGUEVILLE, MM. Quentin BERTHELET, Smaïn FEKIRINI et Olivier MODESTE. Bernard LAGARDE (Représentant de la LFNA),

Invités : Mathieu DE MATOS (Membre coopté), Jean-Paul CHAUMET (Représente l'UNAF24), Éric CHEVALIER (Représente l'AEF24), Martine BLOND (Salariés), Patrick DEMARET.

Représentants des clubs suivants : FC BASSIMILHACOIS, US CHANCELADE MARSAC.

Membres de commission et délégués : Paul ANDRIEUX, Thierry CHARTRAIN, Jean-Robert CLOFF, Véronique CLOFF, Jean-Michel FICHERA, Pascal GRAULIERE, Damien VERGNAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de Cent euros (100€).

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

Jonathan BLONDY souhaite la bienvenue à tous les présents membres du CODIR. Il remercie également les membres de commission, invités et représentants de clubs qui ont répondu présent à ce nouveau Comité Directeur, ouvert au public comme il est de coutume.

Il félicite les clubs ayant validé leur accession sur l'ensemble des échelons. S'installent donc au tableau d'honneur cette saison.

D1 – FC THENON LIMEYRAT FOSSEMAGNE et l'US LA CATTE.

D2 – US TOCANE SAINT APRE, AS CHAMPCEVINEL, FC SARTLAT MARCILLAC 2 et MONTPON MENESPLET FC 2

D3 – ES PERIGORD VERT, FC ATUR, ENT. LIMENS JSA MONTREM 2, US ANNESSE ET BEAULIEU, US MUSSIDAN SAINT MEDARD 2, FC PAYS BEAUMONTOIS, FC THENON LIMEYRAT FOSSEMAGNE 2, PORTUGAIS DE TERRASSON.



D4 – FC SAINT PAUL LA ROCHE, JS DOUZILLACOISE LUDOVICIENNE, FC LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC 3, PERIGUEUX FOOT 2, AS ST PIERRE DE CHIGNAC, STELLA BERGERAC 2, FCO EYMETOISE, FOOTBALL SUD BASTIDE 2, US PAYS FENELON 2, PETIT BERSAC.

Féminines à 11 – FC SARLAT MARCILLAC.

Il souhaite bonne chance aux clubs rétrogradés pour la prochaine saison, ces événements « tristes » font partie de la vie d'un club et nul doute que l'investissement de chacun les amènera à rebondir au plus vite.

Quasiment toutes les finales de coupe sont connues.

Séniors Hommes :

Coupe du Département : PRIGONRIEUX FC / ES BOULAZAC

Coupe du District : CA RIBERAC 2 / FC SARLAT MARCILLAC 2

Challenge Séripub : US JUMILHACOISE / FC CAMPAGNAC DAGLAN SAINT LAURENT

Séniors Féminines :

Coupe de Dordogne à 11 : PAYS DE L'EYRAUD / BERGERAC PERIGORD FC 2

Coupe de Dordogne à 8 : AS LAURENTINE / PORTUGAIS DE TERRASSON

Compétitions Jeunes :

Coupe de Dordogne U19 : PRIGONRIEUX FC / BERGERAC PERIGORD FC

Coupe de Dordogne U17 : PRIGONRIEUX FC / TRELISSAC APFC

Coupe du District U17 : SAS NOTRE DAME – GJ FOOTHISLECOLE

Coupe de Dordogne U15 : SAS NOTRE DAME / TRELISSAC APFC

Coupe du District U15 : ENT. VEZERE PERIGORD NOIR / GJ PERIGORD SUD

Coupe de Dordogne Féminines U18 : BERGERAC PERIGORD FC / TRELISSAC APFC

Coupe de Dordogne Féminines U15 à 8 : ENT. VEZERE PERIGORD NOIR / COC CHAMIERES

Ne reste désormais que la Coupe de Dordogne Féminines U15 à 11 à déterminer.

Jonathan se réjouit de l'entrée au Pôle Espoirs de Talence de Lucas PEYRAT, licencié au TRÉLISSAC APFC.

Dans le dossier de la Mairie de TERRASSON, il informe que cette dernière a officiellement retiré la convention d'utilisation des terrains au club de l'USA TERRASSON, en désaccord sur le projet de fusion et officiellement coupable de falsification d'identité sur un de leur licencié. Les sanctions prononcées par la Commission de Discipline sont à la hauteur des attendus pour un fait d'une telle gravité.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Après accord entre la Mairie et le club des PORTUGAIS DE TERRASSON, celui-ci va changer de nom au profit de TERRASSON FOOTBALL CLUB à compter de 2025/2026.

Le club du BUGUE va réengager une équipe pour la saison 2025/2026, à la suite de leur Assemblée Générale le mardi 27 mai 2025. L'équipe démarrera bien entendu en Départementale 4.

Il informe également de la fin de l'entente entre VANXAINS et SAINT AULAYE SPORTS avec un engagement à prévoir en Départementale 4 pour le SAINT AULAYE SPORTS.

Au niveau des créations de clubs, une entité uniquement dédiée au Futsal va voir le jour à MONTPON MENESTEROL. De même, la ville de CHANCELADE va se doter d'un club 100% féminin, indépendant de l'US CHANCELADE MARSAC.

Il effectue un énième rappel aux membres de commissions sur l'éthique et le devoir de réserve à adopter, que ce soit dans les propos tenus en commission, sur les réseaux sociaux ou aux bords des terrains. Trop de propos déplacés ces dernières semaines de la part de certains membres de commission, avec des décisions prises vis-à-vis de certains bénévoles pour un non-renouvellement en 2025/2026.

Le chantier des incivilités reste très important et grandissant. Un rendez-vous est prévu en Préfecture prochainement, en compagnie de l'UNAF24.

Les licences prises en 2024/2025 s'élèvent à 14 159, soit un léger recul de 0,15%, plaçant la Dordogne au 6^{ème} rang de la LFNA.

Jonathan BLONDY évoque les invitations aux AG de clubs où il déplore un engagement quasi inexistant des membres du Comité Directeur à ce jour. Le fichier Drive est repris afin que les membres se positionnent.

Il laisse ensuite la main à Benjamin HAUTIER qui présente rapidement les lignes directrices du Label Arbitrage qui verra le jour en 2025/2026. Ce label s'échelonne sur trois niveaux (Bronze, Argent et Or) avec des exigences qui vont crescendo en fonction de ces échelons. Une phase test est amorcée, avec un premier essai sur un plateau à l'US BACHELIERE le 17 mai dernier qui a été un franc succès. L'opération sera renouvelée à la rentrée simultanément sur quatre plateaux dans chacun des Périgord avant que celui-ci ne soit véritablement lancé. Démarche novatrice sur laquelle le District porte de grands espoirs, ce Label sera présenté par Quentin BERTHELET lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin prochain.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Benjamin HAUTIER présente ensuite les classements des arbitres qui ont été diffusés sous réserve de validation en fin de semaine dernière. Après présentation, ceux-ci sont proposés au vote des membres.

Vote : 19 pour – 0 contre – 0 abstention

Aubin SOLER et José DA SILVA, concernés par ces classements, ne participent pas au vote.

Il termine en présentant les désignations des arbitres pour les finales de championnat en expliquant les critères retenus.

Finale D2 – Central : Steve SABATIER / AA1 : Patrick PRADELOU / AA2 : Pierric FAYARD

4ème : Xavier MORTASSAGNE / Délégué : Jean Michel FICHERA

Vote : 21 pour – 0 contre – 0 abstention

Finale D3 – Central : Armand ALIKAJ / AA1 : Didier BOUYNE / AA2 : Christophe BESSON

4ème : Fabrice PONS (sauf si JSA LIMENS 2 qualifié on inverse avec la D2). / Délégué : Paul ANDRIEUX

Vote : 21 pour – 0 contre – 0 abstention

Finale D4 – Central : Fabrice ENCARNACAO / AA1 : Jean Marie DOMIERACKI / AA2 : Théophile VIALA

4ème : Aliou BA / Délégué : Serge RIGAL

Vote : 21 pour – 0 contre – 0 abstention

Il informe également de la candidature au poste de délégué officiel de Raphaël MAFFIOLETTI qui amorcera une transition entre les deux fonctions sur la saison 2025/2026.

Le District a reçu les kits oreillettes qui faisaient partie des investissements prévus. Un test va être opéré sur des rencontres le dimanche 1^{er} juin par les arbitres désignés sur les finales de coupe. Benjamin HAUTIER demande donc aux membres du Comité Directeur la possibilité de l'utiliser en expérimentation sur les finales de coupe, si et seulement si le test est concluant pour les arbitres qui vont l'essayer ce dimanche. En cas de réussite, il pourra ainsi être procédé à la généralisation de leur utilisation sur la saison prochaine, avec un protocole établi.

Vote : 21 pour – 0 contre – 0 abstention



INFORMATIONS DIVERSES ET POINT DE SITUATION DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Jonathan BLONDY revient sur les rendez-vous des dernières semaines.

07/05 : Réunion Montpon

14/05 : Réunion NDS

08/05 : Réunion Neuvic

15/05 : Réunion Comité Tennis

09/05 : UNSS Vergt

16/05 : Réunion 12 Districts

09/05 : Club Douzillac

17/05 : Codir LFNA

09/05 : Divers entretiens

17/05 : Codir UNAF Rég

11/05 : Finales Futsal

**18/05 : Match Prigonrieux
Maintien R2**

**21/05 : Entretien
Recrutement**

24/05 : Réunion Délégués

21/05 : Réunion PA 24

24/05 : Festival UI2

**22/05 : Bureau de crise
LFNA**

+ Présence sur des matchs

23/05 : Rdv Stagiaire

**+ Présence réunions
diverses**

**23/05 : Réunion
Technique**

+ Recherche Partenariats

**23/05 : Annesse et
Beaulieu**

Il donne ensuite quelques éléments complémentaires.

Le loto en ligne du 12 mai a généré un bénéfice net de 530€, en deçà du premier, mais logique eu égard au fait que le prestataire est nouveau et n'a pas la clientèle « fidèle » pour le moment.

Les négociations continuent autour des projets de travaux, avec le CREDIT AGRICOLE CHARENTE PERIGORD. Enfin, les partenariats devraient s'élever cette saison autour des 25 000€ contre 12 000€ l'an passé.



Jonathan BLONDY revient ensuite sur les statuts des éducateurs, des jeunes et des réserves afin de faire un pointage en cette fin de saison. La liste présentée va être vérifiée à nouveau avant sa validation.

Statut des Éducateurs :

Départemental 1 Séripub 24 – Plusieurs clubs en infraction et un contrôle à effectuer sur le cas du PRIGONRIEUX FC 2.

Départemental 2 Happy Home – Plusieurs clubs en infraction et un contrôle à effectuer sur le cas du FC PERIGORD CENTRE 2.

Départemental 3 – Un mail devra être adressé à de nombreux clubs afin qu'ils déclarent le nom de leur licencié diplômé, couvrant le club. Martine BLOND aura la charge de cette relance.

Statut des jeunes et des réserves :

Quatre clubs sont en infraction.

L'AS COURSAC est en infraction vis-à-vis de l'absence d'équipe réserve tout comme le FR LE MONTEIL.

L'ENTENTE MARQUAY TAMNIES et l'AS PERIGORDINE sont eux en infraction avec le statut des jeunes.

Jonathan termine son propos autour d'un point à date du challenge du Fair-play.

D1 – FC FAUX, ALLIANCE DE LA DRONNE, FC LIMEUIL

D2 – FC SARLAT MARCILLAC 2, MONTPON MENESPLET FC 2, COC CHAMIERIS 2.

D3 – AS ST GERMAIN CHANTERAC, PAYS DE L'EYRAUD 2, ES PERIGORD VERT, AS CHAMPCEVINEL 2, FC CAMPAGNAC DAGLAN SAINT LAURENT.

POINT DE SITUATION FFF / LFNA

FFF :

La finale de la coupe de France a eu lieu samedi 24 mai 2025 avec la présence d'un contingent de bénévoles de clubs, encadrés par Fabrice BOUDY et Christophe BARONDEAU. Ce dernier revient sur un évènement magnifique à vivre durant lequel l'ensemble des bénévoles reviennent avec des souvenirs plein la tête.

LFNA :

Jonathan BLONDY revient sur le bureau de crise organisé par la LFNA le 22 mai 2025 relatif au barrage d'accession à la N3 programmé dimanche 1^{er} juin 2025 à SOYAUX et qui devait opposer le SAG CESTAS et le FC PERIGNY. Cependant, ce barrage était organisé en application d'un règlement régional, contraire au règlement fédéral... En effet, un barrage d'accession ne peut opposer que deux équipes ayant terminé première de leur poule. Or, le FC PERIGNY a terminé second de sa poule derrière l'équipe réserve d'ANGOULEME CHARENTE.



Le règlement, monté par les salariés du Service Juridique fait donc aujourd'hui l'objet d'une remise en cause et d'une enquête interne puisqu'une jurisprudence existe et qu'une étude sérieuse des règlements fédéraux aurait permis d'éviter cette situation ubuesque.

Jonathan BLONDY annonce également son intégration au groupe de pilotage 2025/2028 du projet technique de la LFNA.

POINT DE SITUATION DES FINANCES DU DISTRICT ET ATERRISSAGE FINANCIER JUIN 2025

Jonathan BLONDY évoque les comptes de l'instance à date :

Compte Courant : 27 160€ + 6 224€ sur le compte Caisse d'Épargne.

Livret A : 76 499€ / DAT : 69 090€ / CTO : 51 769€

Le fonds d'épargne est actuellement de 197 358€ pour un objectif fixé à 200 000€ garantissant la pérennité de l'instance.

Des échanges récents entre Marie Annick DUJARRI, en charge du suivi comptable de l'instance ont permis de mettre en avant des optimisations possibles sur le plan financier. Pour cela, les membres doivent donc se positionner sur deux sujets.

Le premier est la clôture d'un compte Caisse d'Épargne au 30/06/2025 qui servait à recevoir de subventions de la part de la LFNA. La modification étant effectuée au niveau de ces versements, ce compte n'a plus lieu d'être.

Vote : 21 pour – 0 contre – 0 abstention

Un PGE de 18 481,52€ est en cours. Ce dernier souscrit au moment du COVID a un taux d'intérêt de 0,51%. Un autre prêt est souscrit auprès de la LFNA à 1,50% cette fois-ci. Il est proposé un remboursement anticipé du second prêt. Il faudra se renseigner sur les frais éventuels de remboursement anticipée sur ce prêt coûtant environ 800€ mensuellement à l'instance.

Vote : 21 pour – 0 contre – 0 abstention

L'atterrissage financier au 30 juin est ensuite présenté avec un estimatif autour des 30 000€ d'excédent comptable. Le District a tendu la main vers les clubs avec plusieurs mesures bienveillantes (non prélèvement des 2€ par licence pour ne retenir qu'1€, modification des frais de gestion des dossiers disciplinaires, application à minima de certaines amendes, dotations supplémentaires notamment sur les gros projets tels que le Festival Pitch, ou l'ensemble des finales de coupe etc...).



Malgré tout cela, le résultat comptable sera très satisfaisant au terme de ce premier exercice. Cela restera le fruit d'un supplément de subventions de la part de la FFF et de la LFNA, d'une maîtrise des coûts et des dépenses avec un contrôle mensuel, de frais disciplinaires (malheureusement) en forte hausse, et d'une hausse des partenariats et locations.

Par conséquent, l'idée avancée précédemment de créer un fond de soutien des clubs peut être creusée pour une mise en application en 2025/2026. L'enveloppe globale pourrait se situer entre 15 et 20 000€ avec un règlement à affiner. Ce projet viserait à aider les clubs à hauteur de 500 à 1 000€ selon les projets présentés (achat de matériel hors ballons et maillots, ou aide à l'emploi d'apprentis ou de services civiques).

Le versement serait envisagé sur production des factures, sous conditions (pas de versement de subvention ANS la saison précédente, avoir un budget annuel inférieur à 75 000€ environ).

L'étude des dossiers serait réalisé par la Commission des Finances.

POINT DE SITUATION DE LA DETTE DES CLUBS ET DÉCISIONS

Jonathan BLONDY revient sur l'état des finances clubs en évoquant le cas de 6 clubs, suite au relevé du 15/04/2025. L'un d'entre eux devrait régulariser la situation dans la semaine.

Pour les autres, il est proposé la mise en application du règlement financier de la sorte :

Clubs de D3 – Non réengagement tant que la dette n'est pas réglée suivant le process habituel à savoir un courrier via NotiFoot avec 8 jours de délai de règlement. Passé ce délai, un second courrier sera adressé par LRAR avec le même délai de paiement autorisé. Enfin, si le problème n'est toujours pas réglé, le club se verra interdit de réengager son équipe en D3 en 2025/2026.

Concernant le club de Futsal et celui de D4 (Forfait général en cours de saison), un courrier sera adressé aux Mairies concernées.

Vote : 19 pour – 0 contre – 0 abstention

Stéphanie BOURDIER et Natacha VIGIER n'ont pas participé au vote, étant concernées par un des clubs en situation irrégulière de façon directe ou indirecte via un groupement de jeunes.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – ORDRE DU JOUR, DÉROULÉ, LOGISTIQUE

Jonathan BLONDY rappelle les grandes lignes de cet évènement marquant de fin de saison.

L'Assemblée Générale se tiendra le samedi 21 juin 2025 de 10h00 à 12h00, à la salle du temps libre de MARSAC SUR L'ISLE. Le District Dordogne Périgord remercie la Mairie pour le prêt gratuit de cette salle. Un apéritif déjeunatoire sera ensuite servi à la Maison du Football.

Il s'inquiète de voir que seuls quatre rapports d'activités de commissions sont parvenus au Secrétariat malgré les relances du Secrétaire Général. A ce jour, les rapports suivants sont arrivés : Pôle Arbitrage, Développement Durable, Commission d'Appel et Commission Litiges et Contentieux.

Pour rappel, l'envoi est à faire avant le 30 mai car les rapports sont envoyés aux clubs en même temps que les convocations à l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour est présenté :

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président
- Allocution du Maire de MARSAC SUR L'ISLE ou son représentant
- Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 22 juin 2024 à Périgueux
- Approbation du rapport moral présenté par le Président
- Approbation des rapports d'activités des Commissions saison 2024/2025
- Modifications des Règlements Particuliers du District
- Intégration de Mathieu DE MATOS au Comité de Direction
- Signature convention USEP
- Remise des bâches éducatives
- Intervention des personnalités invitées
- Clôture par le Président

Jonathan BLONDY assurera l'animation tandis que Martine BLOND sera en charge de la rédaction du Procès-Verbal. L'accueil et l'émargement seront assurés par Chrystèle MARJARIE, Stéphanie BOURDIER et Nathalie LONGUEVILLE.

Les intervenants suivants sont invités : Conseil Départemental Mairie de Marsac sur l'Isle, Mairie de Périgueux, UNAF24, AEF24, USEP24, DRAJES.

Les partenaires financiers seront invités mais sans prise de parole.



Un seul problème logistique demeure avec l'absence d'écran géant. Martine BLOND sollicitera l'US TOCANE SAINT APRE. Noé RASPADO ou Pierric MODOLO aura la charge de récupérer le matériel, en cas d'accord.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – TEXTES À MODIFIER

L'ensemble des textes proposés au vote lors de l'Assemblée Générale sont rebalayés par Jonathan BLONDY (documents envoyés en amont aux membres du CODIR).

Est ajouté un protocole lié aux huis-clos qui sera lui validé lors de la première réunion du Comité Directeur de l'exercice 2025/2026.

Jean Robert CLOFF alerte sur la nécessité de modifier l'article 11 du Règlement Intérieur du District. Jonathan BLONDY s'assurera que cette modification soit prise en compte par la commission Statuts et Règlements en 2025/2026 et remercie Jean Robert CLOFF pour sa vigilance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – PROPOSITION DE MODIFICATION DU SYSTÈME DE MONTÉES ET DESCENTES POUR LA SAISON 2025/2026

Samuel ALLARD présente le projet de modification du système de montées et descentes. Ce projet, non soumis au vote des clubs, sera présenté le 21 juin 2025.

Il évoque la nécessité de réduire l'impact des descentes régionales sur les clubs des échelons inférieurs. Les clubs de Départemental 1 seront forcément impactés puisqu'échelon directement inférieur, mais dans une moindre mesure.

En effet, les modifications apportées permettraient de réduire de moitié le nombre de descentes par poule dans une situation similaire à cette saison par exemple. La proposition après explication est soumise au vote.

Vote : 21 pour – 0 contre – 0 abstention

Jonathan BLONDY reprend la main pour présenter le travail réalisé par la Commission Technique en lien avec les salariés techniques. Ce dossier vise à instaurer un Statut des Educateurs sur les catégories jeunes, dès les toutes petites catégories, avec un étalement jusqu'à 2030 pour que les clubs aient le temps de se mettre à niveau. Etant précisé que ce statut des éducateurs particulier serait sans sanction financière pour les clubs. Ceci serait inédit en LFNA encore une fois. Le projet va être adressé à l'ensemble des membres du CODIR avec possibilité de questionner les techniciens par retour de mail sous 7 jours.



POINT DES PROJETS EN COURS

Les travaux d'accès PMR sont toujours en attente.

Le projet d'accueil d'un match FFF est également en attente de retour de l'instance supérieure.

Le championnat de France militaire Futsal envisagé en Dordogne est annulé.

Le projet de réforme des textes de notre District autour de la modification de la grille de voix, datant d'avant 2004 doit être repris, de même que la création de l'affiche de lutte contre les violences sexuelles, pour sa mise en œuvre la saison prochaine.

POINT DES RECRUTEMENTS EN COURS

Etaient envisagés le recrutement d'un BMF en Apprentissage ainsi que de deux apprentis en Communication Marketing.

Pour le moment, le dossier de l'alternant technique est mis en stand-by. En revanche, concernant la filière communication / marketing, le recrutement est terminé, après la réception de plus de 60 candidatures et 6 entretiens. Alexia LAPOUGE et Ilham ABDULLAYEV seront donc recrutés en tant qu'apprenti pour la saison 2025/2026.

PAROLE AEF24, ERIC CHEVALIER

En l'absence excusée d'Alain COUVIDAT, Eric CHEVALIER prend la parole. Il annonce la présence de l'AEF Nationale lors de l'AG du 21 juin prochain pour une remise de prix à l'association départementale, pour donner suite à la mise en place de plusieurs actions vertueuses.

Il annonce l'organisation d'une animation « Foot en marchant » lors des finales de coupe des 7&8 juin à SAINT ASTIER. Celle-ci sera mise en œuvre pendant les deux journées notamment le dimanche matin avec des oppositions entre les clubs habitués à cette pratique au fil de la saison.

Des animations « Carton Vert Attitude + » se sont ou vont se tenir lors des tournois de PMG le 01^{er} mai et de l'ES MONTIGNACOISE Dernières animations : Tournoi PMG le 01/05 et Tournois de Montignac cette semaine.



PAROLE A L'UNAF24

Jean-Paul CHAUMET remplace Patrick BUFFIERE, excusé. Il est ravi d'assister à son premier Comité Directeur en trente années de bénévolat pour l'instance départementale.

L'UNAF24 se réjouit de voir une multitude d'arbitres différents désignés sur les finales de coupe ou de championnat, dont énormément d'arbitres départementaux. L'association décrit un District qui fonctionne sereinement avec des échanges facilités entre les deux entités.

PAROLE A PATRICK DEMARET, INVITÉ

Patrick DEMARET prend la parole et remercie le Comité Directeur et Jonathan BLONDY pour l'invitation de ce jour. En ses termes, il rappelle qu'il avait une idée bien établie il y a un an sur l'équipe aujourd'hui en place et affirmer rester sur son idée première après une première saison aux manettes. Il évoque un travail bien fait et met en avant plusieurs points d'évolution essentiels.

Les PV de commissions ou du Comité Directeur sont remarquables de qualité, la communication a passé un cap vertigineux. Les finances sont redressées et saines. Enfin, l'organisation des événements est carrée et novatrice. Il félicite tout le Comité Directeur et les bénévoles investis pour la qualité de cette première saison, qui fait avancer le football en Dordogne, et incite tout le monde à continuer à travailler avec humilité et bienveillance dans le respect du passé et en préparant l'avenir.

Il prend en suivant sa casquette de Président de la Commission Sportive Jeunes à la LFNA pour annoncer un vaste remaniement des compétitions jeunes notamment sur les questions de brassage. De plus, il annonce que les catégories de U14 à U17 bénéficieront dès 2025/2026 d'une coupe dédiée.

CALENDRIER DE FIN DE SAISON

Jonathan BLONDY termine sa prise de parole par un bref rappel des échéances de cette fin de saison chargée.

29 mai : Journée du foot diversifié – Annulée faute d'inscrits suffisants

31 mai : Finale départementale U11 à MONTPON MENESTEROL

7^e Juin : Finales des coupes départementales à SAINT ASTIER

14 Juin : Finales des Championnats et des Coupes Féminines Jeunes à NEUVIC + Journée Nationale des Débutants à NOTRE DAME DE SANILHAC

15 Juin : Finales de Championnat Séniors à COULOUNIEUX CHAMIERES + Finale Futsal LFNA à AGONAC + Finales des coupes régionales à MONTPON MENESTEROL



21 Juin : Assemblée Générale Ordinaire du District à MARSAC SUR L'ISLE

28 Juin : Challenge Foot Golf à SIORAC DU PERIGORD

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE
--

Jean-Robert CLOFF remercie les membres de la Commission Litiges et Contentieux pour le traitement express des réserves déposées la veille lors de la dernière journée de championnat, permettant ainsi de valider les classements et de facto les montées et descentes.

Il remercie le District Dordogne Périgord pour son aide précieuse suite à l'appel fait au niveau régional le 15 mai dernier, relativement au barrage d'accession national Futsal.

Pascal GRAULIERE revient sur son investissement au Pôle Arbitrage notamment autour du stage des arbitres Féminines qui s'est tenu dans le Lot et Garonne, et où cinq jeunes femmes étaient présentes.

Aubin SOLER demande si des entrées gratuites sont prévues sur les finales pour les parents d'arbitres mineurs. Réponse lui est faite qu'une ou deux entrées seront réservées.

Date de la prochaine réunion du Comité Directeur : LUNDI 30 JUIN 2025 à 19H30 à la Maison du Football.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Jonathan BLONDY.

Benjamin HAUTIER.